



**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 20 MARS 2025**

<b>OBJET : Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie</b>		
Nombre de Conseillers	Votes	Numéro de délibération
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>47</b> Suppléants présents : <b>1</b> Procurations : <b>8</b>	Pour : <b>56</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2025-DL-020</b>

L'an deux mille vingt-cinq le vingt mars à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Fébus 09270 Mazères en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 14 mars 2025

**Présents:** MM M. AUGERY – S. BAYARD - H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – F. BOCAHUT – D. BOUCHE - JL. BOUSQUET – M. CALLEJA – P. CALLEJA – R. CAMPOURCY - E. CANCEL – N. CARMINATI – JP. CHABE – JC. CID – D. COURNEIL – J. CRESPIY – J. DEJEAN – C. DESCONS - Mi. DOUSSAT – M. DUPRE-GODFREY - D. DUPUY - N. FONTA-MONTIEL - M. GUILLAUME – J. IZAAC - M. LABEUR – D. LAFON – F. LAGREU-CORBALAN - M. LE LOSTEC - G. LEGRAND - G. LELEU - L. MARETTE - D. MEMAIN - F. PANCALDI – JE. PEREIRA - I. PEYREFITTE - M. RAULET – A. ROCHET - M. ROUBICHOU - A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – JM. SOULA – F. THIENNOT – P. VIDAL – S. VILLEROUX - D. SEGUELA

**Excusés:** M. BARDOU

**Nous avons les procurations de :**

Michèle GOULIER à Daniel MEMAIN  
Corinne LAFONT à Philippe CALLEJA  
Christine VALLES à Jérôme BLASQUEZ  
Géraldine PONS à Louis MARETTE  
Pauline QUINTANILHA à Fabrice BOCAHUT  
Jacqueline PAGLIARINO à Jean-Marc SOULA  
Eric PUJADE à Jean-Christophe CID  
Anne LEBEAU à Gérard LEGRAND

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA

PROJET DE TERRITOIRE	
Axe	
Action	

Par délibération n°2020-DL-046 du 30 juillet 2020, le conseil communautaire a délégué au Président la faculté de souscrire des lignes de trésorerie dans la limite de deux millions d'euros annuels.

La situation financière générale qui affecte non seulement la communauté de communes, mais également nos partenaires financiers et l'Etat a entraîné une dégradation de la trésorerie de la CCPAP, autour de plusieurs problématiques :

- Retards de versement importants de subventions notifiées et justifiées
- Décalage dans le temps de ventes de terrains de zones d'activités lié au délai de levée des conditions suspensives, et notamment la vente « BM31 » (898.837 € HT, délibération du 21 septembre 2023)

Il est donc nécessaire de mobiliser ponctuellement une nouvelle ligne de trésorerie d'un million d'euros dans l'attente de l'encaissement des sommes visées ci-dessus.

La délibération de délégation au Président étant limitée à 2M€, et deux lignes étant actuellement mobilisées, il est de la compétence du conseil communautaire d'autoriser le recours à une ligne de trésorerie.

Une proposition de la Caisse d'Epargne nous a été adressée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Emprunteur :** COM COM PORTES ARIEGE PYRENEES
- **Montant :** 1 000 000 euros
- **Durée :** un an maximum
- **Taux d'intérêt :** • €STR (flooré à zéro)\* + marge de 0.60 %  
[Base de calcul : exact/360]
- **Process de traitement automatique :** • tirage : Virement Règlement Interbancaire (CRI) et crédit d'office (CO)  
• remboursement : débit d'office
- **Demande de tirage :** aucun montant minimum  

⊕ Créneau horaire de saisie J :	1H	11H	16H00	21H
	CRI		CO	
📅 date de valeur appliquée :	J	J + 1	J + 2	
- **Demande de remboursement :** aucun montant minimum  

⊕ Créneau horaire de saisie :	1H	16H30	21H
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1		J + 2
- **Paiement des intérêts :** chaque trimestre civil par débit d'office
- **Frais de dossier :** néant
- **Commission d'engagement :** 1000 € / prélevée une seule fois
- **Commission de mouvement :** 0,02 % du cumul des tirages réalisés  
périodicité identique aux intérêts
- **Commission de non-utilisation :** 0,10%
- **Commission de gestion :** néant

\*\*\*\*\*

**Vu** l'instruction budgétaire M57 ;

**Vu** le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2025 ;

**Considérant** la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie compte tenu des niveaux de trésorerie de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées ;

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1** : Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne au taux €STR + une marge de 0,60 % pour un montant de 1 000 000 €,

**Article 2** : Autorise Monsieur le Président à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit,

**Article 3** : Précise que les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts seront inscrites au budget,

**Article 4** : Autorise Monsieur le Président à signer le contrat et tous les documents afférents.

Le secrétaire de séance



Jean-Emmanuel PEREIRA

Le Président,



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site  
internet [www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 2-04-2025